Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 19/09/2023

Décision ID: 074-200081446-20230919-DP07421223A0057-AR

une déclaration préalable

Dossier n° DP07421223A0057 date de dépôt : 07/09/2023

date d'affichage du dépôt : 07/09/2023 demandeur : JIGUET JIGLAIRE Didier pour : Installation photovoltaïque

adresse terrain: 1180 rue Michel Carquillat, à

Glières-Val-de-Borne (74130)

parcelles: AH-0017



COMMUNE de Glières-Val-de-Borne

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :

Tél: 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

JIGUET JIGLAIRE Didier 1180 rue Michel Carquillat 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt du dossier, soit à compter du : 07/10/2023

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne, Le 19 septembre 2023.

Le Maire, Christophe FOURNIER